



Novembre 2006

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

ÉDITION SPÉCIALE

Rapport d'activités et situation financière de la municipalité en 2006

La législation municipale précise que le maire doit faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et présenter un tableau de la situation financière de la municipalité; ce rapport présente également les paramètres qui guideront le conseil dans l'établissement du nouveau budget de l'année 2007.

Bref compte rendu des principales réalisations de 2006

En 2006, le Conseil municipal a accompli plusieurs activités qui ont contribué à l'amélioration continue de la qualité de vie des résidents de Sainte-Pétronille, notamment dans les sphères suivantes :

- L'entretien préventif de nos infrastructures routières et la formation d'un comité sur les infrastructures qui veillera à assurer le suivi des projets futurs dans le domaine de la voirie municipale.
- L'élaboration d'un projet d'assainissement des eaux dans le noyau villageois, novateur et adapté à la problématique particulière de la municipalité. Ce projet est présentement à l'étude dans le cadre du programme de financement des infrastructures géré par le Ministère des affaires municipales;
- L'embellissement continu de notre village dont le réaménagement du quai et l'aménagement paysager de nos bâtiments et des abords de l'église;
- Une attention soutenue accordée aux services de nature communautaire (Centre Raoul-Dandurand, bibliothèque, loisirs, camp d'été des jeunes, club de tennis, etc.);
- Une prestation de services municipaux toujours aussi attentionnée et personnalisée;
- Un solide suivi budgétaire et une gestion financière prudente et cohérente;
- L'amélioration de la notoriété du village et l'accroissement significatif de la valeur du patrimoine individuel et communautaire.

À l'instar des deux autres MRC de la rive nord, la MRC *Île-d'Orléans* est représentée au Conseil de la CMQ par son préfet et elle jouit d'un pouvoir significatif en matière d'aménagement du territoire. En 2005, le schéma d'aménagement révisé de notre MRC a fait l'objet de consultations à l'échelle de toute l'Île; celui-ci a été approuvé par toutes les instances locales et gouvernementales. Toutes les municipalités de l'Île ont par la suite adopté des règlements de conformité afin d'arrimer les règlements d'urbanisme au nouveau schéma d'aménagement. À l'avenir, le schéma d'aménagement de la MRC *l'Île-d'Orléans* devra être harmonisé avec le schéma d'ensemble de la Communauté métropolitaine de Québec. Soyez assurés que nous veillons au grain afin de défendre les intérêts de l'Île et les grandes orientations de notre schéma !

En 2004, le gouvernement a créé le Conseil régional des élus (CRÉ), un nouvel organisme de concertation régionale qui remplace le CRCDQ et sur lequel siègent les élus de la région. En 2006, le préfet, M. Jean-Pierre Turcotte, et moi représentons les élus de l'Île à ce Conseil.

Le CLD de l'Île d'Orléans a procédé à la mise à jour du site web de l'Île d'Orléans (www.iledorleans.com) et vous pourrez y retrouver plusieurs informations pertinentes concernant les activités municipales, les activités de la MRC, les activités touristiques, culturelles et commerciales ainsi que le calendrier des événements sur l'Île.

En 2006, la municipalité de Sainte-Pétronille a effectué les travaux d'entretien requis afin de maintenir la bonne qualité du réseau des rues municipalisées et de nos infrastructures immobilières. Vous pouvez toujours compter sur le dévouement et les compétences de M. Marcel Laflamme, conseiller responsable aux infrastructures municipales et président du comité nouvellement créé, pour bien répondre aux besoins des citoyens de la municipalité.

Dans l'année qui vient, nous poursuivrons notre programme d'entretien systématique mais nous n'envisageons pas faire de grands travaux puisque nos rues sont dans un état fort acceptable. Cependant, en concertation avec les citoyens des rues *des*

Sorbiers et des Chênes Nord, nous entrevoyons la possibilité de paver ces deux rues. De plus, le Conseil finalisera le projet de réfection du mur de la rue *Horatio-Walker* et proposera des améliorations au fond de la rue.

La municipalité s'est vu octroyer un montant de 340 320 \$, sur quatre ans, provenant du programme de partage des revenus fédéraux de la TPS avec les municipalités canadiennes. Ces sommes doivent essentiellement être consacrées à des travaux de voirie et d'assainissement des eaux usées. Nous aurons bientôt l'occasion d'arrêter nos priorités d'utilisation de ces revenus additionnels.

Notre comité d'embellissement, sous la présidence de M. Robert Martel, a poursuivi son travail exemplaire et il a consolidé plusieurs acquis depuis la création du circuit pédestre *À la découverte du bout-de-l'île* (aménagements floraux, mise en valeur de la richesse patrimoniale, réaménagement de l'espace public que constitue le quai). En 2005-2006, la priorité a été donnée aux travaux de réaménagement du quai, notamment le pavage, le remplacement des bacs à fleurs, la table d'orientation et la construction d'un joli pavillon situé à l'angle ouest du quai. J'en profite pour réitérer mes remerciements à tous les membres du comité et à tous les citoyens et citoyennes qui manifestent, année après année, leur fierté d'appartenir au réseau des plus beaux villages du Québec. L'embellissement continu du village est devenu l'une de nos grandes priorités, convaincus que nous sommes que ces actions ajoutent à la valeur de notre patrimoine individuel et collectif. Récemment, la municipalité obtenait une mention des Prix de l'Île pour les aménagements paysagers de ses bâtiments. Cette année, j'ai été élu vice-président de *l'Association des plus beaux villages du Québec*. Cette appartenance nous a valu d'être choisi pour participer à la série télévisée *La petite séduction*. Si vous souhaitez contribuer, par vos idées et vos efforts, aux futurs projets du comité d'embellissement, n'hésitez pas à contacter le responsable.

La bibliothèque municipale *La Ressource* dessert une clientèle fidèle et contribue grandement à la mission culturelle du village. Je tiens à souligner le grand sentiment de dévouement des bénévoles qui, sous la présidence de Mme Lise

Paquet, gèrent ce service municipal avec beaucoup d'efficacité. Allez y faire un tour, vous constaterez que cet oasis de paix vous offre une belle richesse littéraire ainsi qu'une grande variété de services. Notre bibliothèque est bien informatisée; les quatre ordinateurs de la municipalité, dont les deux de la bibliothèque, sont maintenant réunis par un réseau sans fil et tous reliés à Internet haute vitesse. Vous pouvez accéder aux services de la bibliothèque *La Ressource* en consultant le site Internet du réseau des bibliothèques du Québec à l'adresse suivante :

<http://www.reseaubibliodubebec.qc.ca/portail>

En ce qui a trait à la sécurité publique, rappelons que la Sûreté du Québec (SQ) gère avec succès un service exclusif de patrouille 24 heures par jour à l'Île d'Orléans. Les statistiques montrent que le taux de criminalité et de méfaits est quasi inexistant; cela contribue sûrement à accroître la tranquillité d'esprit des résidents et des résidentes de Sainte-Pétronille. La SQ a la responsabilité de maintenir l'ordre sur notre territoire et d'appliquer certains règlements municipaux. N'hésitez pas à communiquer avec M. Gaston Lebel, directeur général de la municipalité au 828-2270 ou avec le chef du service de police, au 828-4141, pour toutes questions touchant votre sécurité. Rappelons que c'est le service 911 qui doit être utilisé en cas d'urgence.

Le comité de Sécurité publique de l'Île d'Orléans que je préside est composé de quatre maires, du chef de poste et de son adjoint. Nous avons implanté un service de police de proximité qui mise sur l'implication communautaire. Mme Mireille Morency est la conseillère responsable de la sécurité publique, des mesures d'urgence et des services d'incendie. Elle est également porte-parole du conseil auprès de l'équipe de la bibliothèque et elle travaille activement à assurer la pérennité de notre CPE. N'hésitez pas à faire appel à ses services en cas de besoin.

Au cours des dernières années, Mireille a participé à un comité formé des conseillers responsables des services d'incendie et des chefs pompiers de l'Île dont l'objectif était d'élaborer un plan de mise en œuvre d'un schéma de risque incendie pour l'ensemble du territoire. Les règles gouvernementales qui imposent des

standards beaucoup plus élevés, nous a amené à effectuer une révision des ententes entre les municipalités relativement au plan d'entraide mutuelle et de fourniture de services pour la protection contre les incendies. Cette révision implique que les coûts de la sécurité incendie feront dorénavant l'objet d'une enveloppe globale répartie entre les municipalités selon la richesse foncière uniformisée. Ce plan a déjà été approuvé par les membres des conseils municipaux. Bien que nous ayons fait valoir, auprès des instances gouvernementales, tous les arguments en faveur du contexte particulier de la fourniture du service incendie à l'Île, ce nouveau schéma de risque incendie aura pour conséquence d'augmenter significativement le coût des services pour les années futures.

Le Comité consultatif de l'urbanisme (CCU), sous la responsabilité du conseiller Harold Noël, accomplit un travail assidu et exerce une grande vigilance dans l'application de la réglementation d'urbanisme, tout en faisant preuve de beaucoup de diligence. Le nombre de permis émis par la municipalité s'est considérablement accru cette année. Le souci marqué des citoyens et des citoyennes pour l'entretien et l'amélioration des propriétés contribue certainement à l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité; il va de soi que ces décisions d'investissement reflètent une grande confiance en l'avenir de la part des contribuables.

En 2006, nous avons maintenu l'accessibilité au sentier pédestre du *Boisé de Sainte-Pétronille*. C'est la meilleure façon de protéger et de mettre en valeur la forêt et la flore de notre territoire. Nous vous réitérons notre invitation à découvrir ce magnifique sentier de six kilomètres dont une bonne partie se situe dans la chênaie boréale. Comme mentionné précédemment, le circuit panoramique et culturel *À la découverte du Bout de l'Île* de quatre kilomètres s'ajoute maintenant à ce sentier.

Le comité des loisirs sous la responsabilité de Mme Therry Archambault, conseillère responsable aux loisirs, a fait un très bon travail en 2006. Rappelons que Therry coordonne un ensemble d'activités communautaires très appréciées des citoyens et des citoyennes : une piste de ski de fond d'une longueur d'environ quatorze kilomètres, trois courts de tennis, deux patinoires, un terrain de

balle molle et de sports mixtes, un camp d'été pour les jeunes, un module de jeux de plein air pour les enfants, deux jeux de pétanque (pour les aînés !), ainsi que diverses activités à caractère éducatif, créatif ou social (club de bridge, club de marche). Les surfaces des trois tennis ont été entièrement refaites et un club de tennis a été mis sur pied. Le club compte déjà plusieurs membres actifs.

Je tiens également à souligner le travail assidu de Mme Esther Charron, conseillère responsable à l'information des résidants et des résidentes. À ce chapitre, Esther assume la responsabilité du journal d'information communautaire *Le Beau Lieu* et elle est membre du conseil d'administration du journal *Autour de l'Île* lequel édite maintenant six numéros réguliers et trois numéros spéciaux. De plus, Esther s'implique dans les dossiers environnementaux susceptibles d'intéresser les citoyens et les citoyennes et elle a accepté d'être la représentante du Conseil pour la gestion de la nouvelle politique culturelle de l'Île. Si vous souhaitez contribuer à la rédaction d'articles, n'hésitez pas à communiquer avec elle.

Enfin, il est important de noter la très grande satisfaction des propriétaires envers les services d'entretien d'hiver et de déneigement fournis par la municipalité. C'est le conseiller Denis Chatigny qui était responsable de ce volet des activités municipales et il a fait un travail remarquable. Il est également très actif au chapitre des services aux citoyens et aux citoyennes, particulièrement en ce qui a trait à l'application du règlement sur les nuisances publiques. Enfin, Denis est le conseiller responsable du transport adapté et il siège au comité régional.

Le succès de la gestion municipale réside, à mon avis, dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de

nombreuses activités d'intérêt communautaire. Ainsi que je le répète à chaque année depuis treize ans, à Sainte-Pétronille, un grand nombre de bénévoles donnent généreusement de leur temps pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les citoyens et citoyennes. Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché. Leur apport nous permet de fournir une très bonne qualité de service à un faible coût en comparaison avec des municipalités qui payent des frais beaucoup plus élevés et qui offrent un même niveau de service.

Cette année a été marquée par une vive opposition de nos citoyens à l'implantation d'un port méthanier dans notre région. Une pétition comportant la signature de plus de 70 % de nos citoyens a été présentée au conseil municipal. Les membres du conseil ont pris une position et adopté une résolution qui, à mon avis, prend en compte les principales préoccupations des citoyens; j'aurai l'occasion de faire les représentations appropriées lors des audiences publiques du BAPE en janvier 2007.

Enfin, je tiens à souligner le soutien indéfectible et le travail expérimenté et dévoué de M. Gaston Lebel qui agit comme directeur général de notre village depuis 30 ans. Gaston est toujours disponible pour répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes. Il est admirablement bien secondé par Mme Patricia Couture, secrétaire à temps partiel et responsable de la rédaction et de l'infographie du journal *Le Beau Lieu*. Vous pouvez communiquer par courriel avec Gaston ou Patricia à l'adresse suivante : ste-petronille@qc.aira.com. Je profite également de cette occasion pour remercier M. Dany Laflamme, employé municipal à temps plein qui, bien appuyé par M. Jean Fiset, employé occasionnel de la municipalité, fait un travail hors pair.

*Rémunération des élus**

Jacques Grisé	Maire	
	- Rémunération	7 917 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	3 958 \$
	Membre du Conseil des maires de la MRC et Préfet-adjoint	
	- Rémunération	5 000 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 500 \$

Therry Archambault	Conseillère	
	- Rémunération	3 300 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 650 \$
Esther Charron	Conseillère	
	- Rémunération	3 000 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 500 \$
Denis Chatigny	Conseiller	
	- Rémunération	3 150 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 575 \$
Marcel Laflamme	Conseiller	
	- Rémunération	5 388 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	2 694 \$
Mireille Morency	Conseillère	
	- Rémunération	3 450 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 725 \$
Harold Noël	Conseiller	
	- Rémunération	3 867 \$
	- Allocation de dépenses (50%)	1 933 \$

* La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 3 000 \$. Le règlement sur la rémunération des élus stipule que ceux-ci reçoivent une rémunération additionnelle lorsqu'ils agissent à titre de maire suppléants et/ou qu'ils siègent sur le comité des infrastructures. La différence payée est donc attribuable à la durée durant laquelle la personne a exercé de telles fonctions durant l'année 2006.

Une saine situation financière

Pendant l'année 2006, nous avons affecté une partie de notre surplus accumulé à des dépenses relatives à de nouveaux coûts que nous avons anticipés et budgétés l'année précédente. Nous avons respecté tous les engagements budgétaires de l'année dernière qui s'élevaient à 875 000 \$ et nous terminerons l'année 2006 avec état des revenus et dépenses équilibré et un surplus accumulé de l'ordre de 200 000 \$.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine; elle pourrait faire l'envie de la presque totalité des municipalités du Québec. Ainsi, votre municipalité n'a aucune dette à long terme et nous n'encourons donc aucune dépense d'intérêt. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété de notre village est telle que vos actifs immobiliers continuent de croître à un rythme très soutenu. Je suis convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons une *petite* entité, selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les dépenses qui ont avantage à être partagées*.

Nous entendons toujours poursuivre notre politique d'une gestion serrée des finances municipales; les membres du Conseil continueront donc de déployer tous leurs efforts afin de protéger votre pouvoir d'achat. Lorsque j'ai été élu maire, il y a treize ans, je m'étais fixé comme objectif de réaliser tous les travaux d'infrastructure réguliers et d'offrir des services de grande qualité sans engendrer de déficit et sans augmenter le taux de taxation (lié à la gestion municipale) au-delà du taux d'inflation. Cette année ne sera pas différente des autres mais il faudra budgéter une somme additionnelle pour défrayer certaines dépenses hors du contrôle de la gestion municipale proprement dite.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus est générée par les taxes foncières car, depuis plusieurs années, nous ne recevons plus de transferts fiscaux provinciaux. De plus, ayant une marge de manœuvre assez restreinte au chapitre des dépenses, la municipalité doit taxer en conséquence afin de préserver l'équilibre budgétaire et éviter l'endettement inutile. L'évaluation foncière totale de la municipalité, qui était de

59 714 400 \$ en 2000 passa à 72 900 000 \$ en 2001 et à 83 000 000 \$ en 2006. Rappelons que l'augmentation de 22 % en 2001 avait été compensée par une diminution correspondante du taux de taxation. En 2003, dans un souci d'équité, la municipalité avait révisé son rôle d'évaluation afin de tenir compte de l'augmentation, souvent substantielle, des transactions immobilières, dans certaines zones au cours des trois dernières années. Par conséquent, en 2004, la municipalité a diminué son taux de taxation afin de percevoir un montant de revenus à peu près équivalent à celui de l'année précédente.

Au cours des deux dernières années, il n'y a pas eu de réévaluation foncière et la municipalité a perçu sensiblement le même montant en taxes foncières (voir le tableau comparatif). Cependant, il faut noter que l'évaluation foncière municipale ne reflète pas la véritable valeur de la richesse foncière. Ainsi, récemment, nous apprenions que le nouveau rôle de l'évaluation foncière de la municipalité avait augmenté de plus de 42 %. Cette année, nous devons apporter les correctifs appropriés afin de tenir compte de cette importante augmentation de l'évaluation foncière; cette opération ne devrait pas affecter le montant moyen de taxes payées par les contribuables car, comme pour les années 2001 et 2004 nous diminuerons le taux de taxation à un niveau acceptable. L'augmentation de la richesse foncière uniformisée (RFU) aura cependant des conséquences budgétaires fâcheuses car, rappelons-le, le gouvernement facture la municipalité en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU) pour les services rendus par la SQ; il en va de même pour la quote-part que la municipalité doit verser à la MRC, les contributions que nous devons faire dans le cadre de notre appartenance à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ou la taxe que la Commission scolaire vous impose. On peut donc conclure que même si les taux de taxation de ces organismes ne changeaient pas, la municipalité devra prévoir des budgets additionnels pour couvrir les augmentations attribuables aux dépenses directement reliées à la RFU. Nous avons tenu compte de ce facteur dans l'établissement de nos prévisions budgétaires pour l'année 2007.

En ce qui a trait au taux de taxation attribuable à l'administration municipale, nous prévoyons qu'il demeurera sensiblement le même. Cependant, tel que mentionné plus haut, nous devons tenir compte des dépenses additionnelles qui ne sont pas de notre contrôle (SQ, MRC, CMQ, service d'incendie, etc.). Jusqu'à présent, nous avons réussi à réaliser nos projets en rationalisant nos dépenses au mieux, en maintenant le taux de la taxe foncière dans les limites du taux d'inflation, ce qui est conforme à la politique de taxation à laquelle je réfèrais plus haut. Soyez assurés de notre volonté à poursuivre dans cette voie pour les dépenses qui relèvent de notre contrôle.

L'exercice de planification budgétaire que nous entreprendrons bientôt nous amènera à prendre en compte des besoins de revenus de taxation d'environ 650 000 \$. Le budget équilibré pour 2007 devrait être de l'ordre de 850 000 \$ en calculant l'ensemble de toutes les recettes.

*Comparaison 2000-2007***

	Total de l'évaluation foncière municipale	Taux de la taxe foncière appliqué	Revenus générés par les recettes de taxation*	% des revenus de taxation pour payer les services de la SQ
2000	59 714 400 \$	82 cents du 100 \$	489 658 \$	26,7 %
2001	72 900 000 \$	68 cents du 100 \$	495 720 \$	26,4 %
2002	73 500 000 \$	68 cents du 100 \$	500 100 \$	26,5 %
2003	74 000 000 \$	69,5 cents du 100 \$	515 000 \$	26 %
2004	81 600 000 \$	65 cents du 100 \$	530 400 \$	25 %
2005	82 600 000 \$	67 cents du 100 \$	553 210 \$	25,3 %
2006	83 000 000 \$	68 cents du 100 \$	564 400 \$	26 %
2007	118 000 000 \$	55 cents du 100 \$	649 000 \$	à déterminer

* À ce montant, il faut ajouter une somme encore indéterminée par maison pour défrayer le coût de l'enlèvement des ordures et de la collecte sélective. Depuis 2004, ce coût est déterminé en fonction du poids des déchets. Ce montant était de 170 \$ par résidence en 2006.

** Prévisions pré-budgétaires.

Le montant de revenu disponible pour la gestion municipale sera donc sensiblement le même que celui de l'année dernière, ce qui nous permettra de maintenir un niveau comparable de dépenses pour les services offerts. Tel que mentionné précédemment, nous travaillons présentement à la préparation d'un budget équilibré qui sera de l'ordre de 850 000 \$; il vous sera communiqué en détail dans un prochain numéro du journal *Le Beau Lieu*. Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je déposerai, au bureau de la municipalité, une annexe à ce rapport, laquelle en fera partie intégrante, consistant en une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an. Je déposerai également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 10 000 \$.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion de vos taxes et nous serons sélectifs dans le choix de nos projets. **L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes continueront de vous offrir d'excellents services municipaux, une grande qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier. De plus, nous souhaitons maintenir le niveau d'endettement à zéro tant que nous n'entreprendrons pas de travaux majeurs.**

Jacques Grisé, Ph.D., F.Adm.A.
Maire de Sainte-Pétronille
Le 1^{er} novembre 2006

